

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES PAR INTERNET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux achats de billets pour toute la saison artistique de la Saison Culturelle de Dinan Agglomération.

La Saison Culturelle de Dinan Agglomération se réserve le droit de mettre en vente sur Internet les spectacles de son choix.

La direction de la Saison Culturelle de Dinan Agglomération s'engage avec les réserves d'usage sur la programmation proposée. Elle peut en effet être amenée pour des raisons indépendantes de sa volonté à la modifier ou à subir des changements de distribution, voire des ruptures de contrats dans les cas dits de force majeure.

### Modalités de commande par internet

Le prix des places est le même quel que soit le mode d'achat (en ligne, par téléphone, à l'accueil du théâtre ou par correspondance).

Pour les réservations en ligne, les frais de dossier s'élèvent à 1 € (un euro) pour chaque commande (si vous réservez plusieurs abonnements ou spectacles dans une seule commande, vous ne réglez qu'une seule fois les frais de dossier).

Pour les commandes de billets par Internet, seul le règlement par carte bancaire est accepté. Elles sont possibles à tout moment de la Saison.

*En billetterie simple, vous pouvez acheter un maximum de 5 places pour un même spectacle.*

En billetterie par abonnement, vous pouvez acheter un maximum de 5 abonnements.

*Un abonnement est possible à tout moment de la saison, dès lors qu'il reste des places disponibles en abonnement sur 4 spectacles différents dans la programmation à venir.*

### Quelles places sont proposées?

L'achat de places en ligne s'effectue en temps réel.

Le module de gestion des places attribue systématiquement les meilleures places disponibles au moment de la réservation.

Vous pouvez modifier votre placement en cliquant sur une zone du plan de visualisation de vos places. Le module de gestion recherchera alors les meilleures places contiguës disponibles dans cette zone.

**Ne validez pas votre panier si vous n'êtes pas satisfait des places proposées mais reconnectez-vous ultérieurement pour vérifier l'état des disponibilités.**

## Comment fonctionne le paiement sécurisé?

Le système de paiement utilise le protocole de sécurité SSL pour organiser le cryptage des informations confidentielles (numéro de carte bancaire, date d'expiration, etc...) communiquées par le client. Il est entièrement géré par la technologie mise en œuvre par la Société PAYBOX, notre partenaire pour le paiement sécurisé, qui agit comme tiers de confiance. A aucun moment le numéro de carte bancaire ne transite sur notre serveur.

Seuls les paiements par carte bancaire en euros sont validés. Nous acceptons les cartes des réseaux CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD.

Confidentialité: Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés, les données confidentielles transmises lors de la commande sont exclusivement destinées à nos seuls services internes. Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

Après votre règlement, vous recevrez un courriel de confirmation récapitulant votre réservation et un autre courriel confirmant votre paiement.

## Toute réservation est ferme et définitive.

Le règlement par carte bancaire des places achetées par les spectateurs n'est pas assimilé aux ventes à distance de produits ou de prestations de service.

Le débit de la carte bancaire est indépendant du retrait effectif des billets. Le compte bancaire de l'acheteur sera donc immédiatement débité de la valeur du montant des billets TTC, frais compris.

Conformément à loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle en nous écrivant à la Billetterie :

Théâtre des Jacobins, Rue de l'Horloge, 22100 Dinan.

## Tarifs réduits soumis à conditions (jeune, demandeur d'emploi, CEZAM, ...)

Tous les achats effectués avec tarif réduit sont à justifier obligatoirement :  
- par envoi au Service Billetterie au Théâtre des Jacobins, par courrier (adresse ci-dessus)  
ou par mail ([billetterie.saisonculturelle@dinan-agglomeration.fr](mailto:billetterie.saisonculturelle@dinan-agglomeration.fr)) pour émission du billet.

Un réajustement du tarif sera appliqué en cas de non présentation du justificatif.

Il appartient au spectateur de se renseigner sur les tarifs auxquels il peut prétendre au moment de sa réservation, aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte.

Les billets à tarifs spécifiques sont strictement personnels.

### Modalités d'annulation

Les billets vendus ne sont ni repris, ni échangés. Ils ne peuvent être revendus à un prix supérieur à celui qu'ils portent (loi du 27 juin 1919).

### Expédition des billets :

Pour les réservations effectuées **au plus tard 10 jours avant la représentation**, les billets vous seront expédiés.

Dans le cas où un tarif réduit aurait été appliqué, les billets ne seront expédiés qu'à réception des justificatifs par courrier au Théâtre des Jacobins, Service Billetterie, Rue de l'Horloge 22100 Dinan ou par mail [billetterie.saisonculturelle@dinan-agglomeration.fr](mailto:billetterie.saisonculturelle@dinan-agglomeration.fr)

*Merci dans les deux cas de préciser les noms et prénoms de la personne concernée par le tarif réduit, ainsi que le ou les titres des spectacles concernés.*

*· Si l'adresse de résidence, inscrite par l'internaute sur la page « Saisissez vos coordonnées », n'est pas une adresse en France, l'ensemble des places de la commande est à retirer à la billetterie sur le lieu de représentation, au plus tard 20 mn avant la représentation.*

Pour les réservations effectuées **moins de 10 jours avant la représentation**, les billets ne pourront pas vous être expédiés. Ils seront à retirer soit :

- **Jusqu'à la veille du spectacle** aux horaires d'ouverture de la billetterie du Théâtre des Jacobins, Rue de l'Horloge 22100 Dinan et vous seront remis contre présentation du courriel récapitulatif de votre commande et de son paiement, d'une pièce d'identité et des éventuelles pièces justificatives de tarifs soumis à conditions.
- **Le soir du spectacle sur le lieu de représentation** : la billetterie est ouverte 30 minutes avant le début du spectacle, les billets sont à retirer au plus tard 20 min avant le début du spectacle.

La Saison Culturelle de Dinan Agglomération ne peut être tenue pour responsable de la perte, du vol ou du mauvais acheminement des billets.

Aucun duplicata ne sera délivré sur les spectacles non placés.

Aucune réclamation ultérieure à la représentation ne sera acceptée.

Tout changement d'adresse postale ou courriel doit être signalé, par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

Courriel : [billetterie.saisonculturelle@dinan-agglomeration.fr](mailto:billetterie.saisonculturelle@dinan-agglomeration.fr)

Courrier : Théâtre des Jacobins, Service Billetterie, Rue de l'Horloge 22100 Dinan

### Conditions d'admission dans les salles de spectacle

L'accès aux spectacles est réservé à toute personne munie d'un billet et les contrôleurs peuvent demander des justificatifs d'âge ou de tarif.

Chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place.

Afin de leur garantir un placement adapté, les spectateurs à mobilité réduite sont priés de se signaler au préalable au service billetterie au 02 96 87 03 11 et de se présenter au moins vingt minutes avant le début du spectacle.

Dans le cas de personnes malentendantes ou malvoyantes, nous vous recommandons également de prendre contact avec la billetterie du Théâtre des Jacobins afin d'étudier au mieux leurs placements en fonction des places disponibles.

Après l'heure de début du spectacle, les places numérotées ne sont plus garanties. Les retardataires doivent suivre les indications des personnels pour accéder à la salle.

**Attention**, en raison de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles, il peut être impossible de faire entrer les retardataires.

**Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas admis dans les salles, sauf dans le cas de spectacles à leur intention.**

Tout objet susceptible de présenter un danger pour le public ne peut être accepté dans la salle.

Par respect envers les artistes et le public, sont prohibés : l'usage des téléphones portables, la consommation de boissons ou de nourriture. Il est également interdit de photographier, filmer ou d'enregistrer durant les représentations en salle, en extérieur ou sous chapiteau. L'organisateur se réserve le droit de confisquer les appareils des contrevenants jusqu'à la fin de la représentation.

Par ailleurs, la Saison Culturelle de Dinan Agglomération se réserve le droit d'exclure de la salle et du bâtiment, ou du chapiteau, toute personne ayant un comportement portant préjudice au bon déroulement du spectacle.

### Annulation ou report de spectacle

La programmation étant établie longtemps à l'avance, des modifications peuvent l'affecter. La Saison Culturelle de Dinan Agglomération ne peut être tenue pour responsable en cas d'annulation ou de report de spectacle. A l'annonce d'une annulation ou d'une modification de date, d'horaire, de lieu de représentation, ou de distribution, le Service Billetterie pourra utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour informer les spectateurs concernés de la marche à suivre. En cas de report de l'événement, le choix vous sera proposé entre le report de date ou le remboursement des places. Passée la date de l'événement, aucun report ou remboursement ne sera possible.

Si le billet a été émis, la présentation du billet est indispensable pour effectuer le remboursement.

Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, hors entracte, le billet ne sera pas remboursé.